**Zeitschrift:** L'instruction publique en Suisse : annuaire

**Band:** 36/1945 (1945)

Artikel: Les tâches sociales de l'école

Autor: Brandt, C.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-113231

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Les tâches sociales de l'école

Avant de livrer aux lecteurs de l'Annuaire quelques réflexions sur les tâches d'ordre social qui, me semble-t-il, s'imposent en ce moment à l'école, j'éprouve le besoin de justifier le titre que j'ai choisi et d'en préciser la portée.

Il est entendu que, par définition, l'école est sociale. En effet, elle n'a pas pour unique mission d'apprendre à lire et à compter aux enfants qui lui sont confiés. Elle a aussi à se préoccuper de la formation de leur caractère, à développer leur sens du beau et du bien et à combattre en eux les mauvais penchants. Elle doit les préparer à leur existence future de citoyens utiles à la société. En un mot, elle doit, pour reprendre les mots du professeur Louis Meylan, « faire de ces petits d'hommes, des hommes ».

Il existe toutefois une autre tâche qui incombe certainement à l'école : c'est de s'occuper attentivement des conditions dans lesquelles l'enfant se développe, de ses insuffisances et quelquefois de ses tares. Le devoir des éducateurs comporte aussi un examen attentif de tous les facteurs qui, tels la maladie ou la misère, sont autant d'obstacles au développement harmonieux de l'âme enfantine.

Or, il faut bien l'avouer, l'école est si préoccupée par l'application scrupuleuse de nos fameux programmes d'enseignement, qu'elle néglige trop souvent sinon le côté éducatif, du moins le côté que j'appellerai social, de l'enseignement.

Les quelques considérations qui suivent se proposent donc, en toute modestie, d'attirer l'attention des éducateurs sur le rôle social de l'école. Je précise que le mot « social » doit être ici pris dans son sens le plus limité; il signifie les interventions de la société, par l'intermédiaire de l'école, pour écarter certains obstacles de la route de l'enfant, pour diminuer ou faire disparaître ce qui peut être pour lui une source de souffrance physique ou morale, enfin pour l'armer afin de résister à tous les assauts que la vie lui réserve.

Renonçant à tout travail de statistique ou d'enquête sur les institutions scolaires de caractère social existant en Suisse à cette heure, le présent article se borne à émettre quelques vœux quant aux réalisations que l'on voudrait voir se généraliser à bref délai.

\* \*

Tous ceux qui, en Europe, ont à s'occuper du problème de l'enfance, sont frappés par l'immensité de la tâche qui les attend. Ce ne sont, dans tous les pays frappés par la guerre, qu'enfants sous-alimentés, dénués de tout, pré-tuberculeux ou même tuberculeux déclarés, enfants orphelins ou séparés de leurs parents, enfants qui ont vécu durant des années sans instruction, sans amour et qui, pour beaucoup, sont retournés à l'état primitif. La maladie, les vices ont exercé sur cette malheureuse enfance des ravages effroyables et il s'agit maintenant d'ouvrir nos bras charitables à ceux qui ont survécu, de les sortir de l'abîme.

On est saisi d'une infinie tristesse quand on songe à toutes les institutions sociales que la période de 1920 à 1940 avait vues fleurir et s'épanouir dans le monde entier et qui ont disparu dans la tourmente. Le livre du Dr René Sand (A. Colin, 1931) sur « Le service social à travers le monde » donne l'image de l'effort magnifique entrepris par tant de nations dans le domaine social. Il est comme un hymne à l'esprit de solidarité qu'on semblait vouloir placer dans tous les pays avant toute autre préoccupation. Aujourd'hui, en parcourant ce livre, on a l'impression de se promener dans un cimetière. Parmi toutes ces ruines, parmi les œuvres que le service social avait créées dans le monde entier, celles qui concernaient l'enfance, les écoliers, les adolescents, les apprentis, étaient les plus nombreuses.

Après que la Convention de Genève avait assuré les droits des blessés de guerre, puis des prisonniers, et que le traité de Versailles avait garanti les droits du travailleur, la Société des Nations, sur la proposition de l'Union internationale de secours aux enfants, avait consacré les droits de l'enfant par la Déclaration de Genève, datant de septembre 1924. D'autre part, la première Conférence internationale du travail social, réunie à Paris du 7 au 20 juillet 1928, avait précisé les buts et les projets

des travailleurs sociaux, représentant les œuvres de quarantedeux pays différents; une bonne partie des projets concernait directement les enfants en âge de scolarité. On y enregistra avec satisfaction les progrès accomplis et les résultats acquis, en particulier en Allemagne (celle de Weimar!), en Angleterre et aux Etats-Unis. On envisageait la création de centres d'études et la formation systématique d'assistants et d'auxiliaires sociaux, destinés en partie aux écoles. La guerre, hélas! a tout remis en question. Elle a non seulement enrayé tous les élans, mais elle a encore détruit les réalisations patiemment échafaudées. Et maintenant, au moment où l'on aurait le plus besoin d'elles, elles sont pour la plupart anéanties. Il y a là un effort presque surhumain de reconstruction à entreprendre.

En Suisse, nous pouvons saluer avec reconnaissance le fait que nos enfants ont infiniment moins souffert dans leur vie et dans leur santé que leurs petits camarades des pays en guerre, sans perdre de vue toutefois les effets de la sous-alimentation et du manque de vitamines qui ont, chez nous aussi, débilité beaucoup d'organismes d'enfants. Les nombreuses œuvres qui s'occupent de l'enfance ont pu pendant la guerre continuer librement et sans entraves leurs bienfaisantes activités. On a même vu éclore ici ou là, depuis 1939, tel ou tel projet de loi relatif à la protection de l'enfance, à la généralisation des soins médicaux, à l'assurance-maladie pour les écoliers, etc.

On doit cependant reconnaître que la forme fédérative de notre pays, si elle a favorisé le développement d'un grand nombre d'initiatives sur le terrain cantonal ou privé, a empêché la mise sur pied de vastes plans d'ensemble relatifs au service social en faveur des enfants. C'est la raison pour laquelle la Suisse a, dans ce domaine, un certain retard à rattraper. Les réalisations actuelles sont fragmentaires, incomplètes et poussées à un degré très inégal selon les régions. Nous souffrons réellement ici d'un manque d'unification.

Les seules mesures qu'ait prises la Confédération dans le domaine scolaire ont trait au versement d'une subvention très modeste par rapport aux dépenses des cantons et des communes, pour l'instruction primaire publique. L'aide est proportionnelle au chiffre de la population des cantons; elle est plus élevée en faveur de quelques cantons montagnards et de ceux des Grisons et du Tessin qui ont à défendre leurs caractères particuliers. La Confédération a participé de manière plus importante à la formation professionnelle et à l'enseignement professionnel.

Enfin, elle a édicté des mesures pour la lutte contre la tuberculose dans les écoles.

Sur le plan cantonal, les institutions légales ou les fondations qui s'occupent de la protection de l'enfance, de sa santé, de son développement physique ou intellectuel sont déjà nombreuses. Nous possédons ici ou là un contrôle médical perfectionné, des assurances scolaires, des cliniques dentaires, des services médicopédagogiques, des offices de protection de l'enfance, des tribunaux d'enfants, des maisons d'observation, des foyers pour apprentis, des colonies de vacances, des crèches, des institutions de bourses. Le seul regret que nous éprouvons est que toutes ces choses n'existent pas encore chez nous en nombre suffisant et qu'elles aient été créées un peu au gré des circonstances et sans idée directrice.

Ce serait toutefois commettre un oubli impardonnable que de ne pas mentionner, à côté des institutions officielles ou directement contrôlées par l'Etat, les œuvres privées florissantes qui ont déjà fait un bien incalculable à la jeunesse de notre pays. Citons en particulier les organisations de Pro Juventute, de Pro Infirmis, le Mouvement de la Jeunesse suisse romande, les Auberges de jeunesse, les organisations de scoutisme, etc., etc.

De l'examen de la situation actuelle en Suisse, on peut tirer la conclusion que, si nous avons le droit d'être fiers de ce qui a été créé jusqu'ici et maintenu malgré les vicissitudes de la guerre, nous devons sans retard faire plus et mieux encore. Dans quel ordre d'urgence et par quels moyens, là est la question.

\* \*

Avant d'aborder le plan de nos besoins les plus immédiats, qu'on me permette de souligner ce que je considère comme des manquements de l'école officielle en face des problèmes qui sont devant nous.

Il faut avouer que l'école populaire comme telle, dans son activité de chaque jour, a par trop négligé de prendre en main la défense des enfants qui lui étaient confiés, défense contre la maladie, contre la misère, contre les tentations, contre les parents indignes, contre les difficultés de la vie à la sortie de l'école. Sans

<sup>4</sup> L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN SUISSE

doute, la protection de l'enfant incombe-t-elle en premier lieu aux parents eux-mêmes! C'est la règle générale et il n'est nullement dans mon dessein de vouloir soustraire, si peu que ce soit, les enfants à l'influence et à la responsabilité de leurs parents. On a trop vu, dans deux pays voisins, les effets funestes de cette prise de possession par l'Etat de tous les enfants pour avoir la velléité de reprendre à notre compte ne fût-ce qu'une parcelle de tels principes. Mais dans de si nombreux cas l'éducation familiale fait défaut — quand encore les parents n'exercent de sévices sur leurs propres enfants — que l'école a non seulement le droit, mais le devoir de prendre à sa charge la responsabilité du sort des petits.

Or, trop souvent l'école est absorbée par le côté scolaire ou plutôt scolastique de sa mission. Le maître, préoccupé par les programmes et par eux seuls, aura une propension à considérer d'un œil favorable les « bons élèves », réservant ses rigueurs et ses mots blessants aux faibles, aux derniers de la classe. Malheureusement, le degré de développement intellectuel des élèves correspond très souvent à la situation sociale des parents. Combien n'avons-nous pas vu de petits pauvres être invariablement des élèves médiocres, négligents et indisciplinés? De la sorte, et sans qu'ils le veuillent, les maîtres sont influencés dans leur attitude à l'égard des élèves par la situation matérielle de ces derniers. C'est un grand malheur qui pèse sur les enfants et sur l'école elle-même.

En se préoccupant d'une façon plus constante et plus systématique de la personnalité de l'enfant, de sa vie de famille, de sa santé, l'école apportera une contribution plus efficace à la formation des hommes de demain.

\* \*

Cet article n'a pas pour objet de parler des institutions qui intéressent l'âge pré-scolaire. Non pas que ce côté du problème soit moins important, bien au contraire. Toutes les mesures sociales qui pourront être prises au moment de la pré-natalité ou en faveur des jeunes mères, des nourrissons, des enfants avant l'âge de l'école, des crèches, des garderies seront essentielles et auront une influence déterminante sur tout ce qui pourra être fait en faveur des écoliers. Mais un tel problème ne dépend pas de l'école; nous ne l'étudierons pas ici.

Il convient d'esquisser un plan général de ce qui peut être réalisé soit sur le terrain fédéral, soit par les cantons eux-mêmes, avec ou sans la collaboration d'œuvres privées, comme Pro Juventute par exemple, auxquelles j'ai fait allusion plus haut. Je me hâte de dire que cette nomenclature sera forcément incomplète. D'excellentes idées pourront s'y ajouter; d'autre part, un certain nombre de principes sont déjà appliqués, tout au moins partiellement, dans plusieurs cantons.

Si nous prenons le service médical scolaire proprement dit, je crois qu'il est désirable de lui donner, d'une façon générale, une plus grande extension. Il existe bien, presque partout, l'obligation de la visite annuelle de tous les enfants en âge de scolarité obligatoire, par un médecin spécialisé (dans certaines villes, par le médecin des écoles) ou par des praticiens proposés par les sociétés médicales et agréés par les Départements de l'instruction publique. Mais cette visite annuelle faite en série et rapidement est considérée habituellement comme une ennuyeuse formalité. Elle devrait être au contraire un travail minutieux, s'étendant sur une longue période et ne comportant qu'un nombre restreint de cas par examen. La fiche médicale individuelle devrait être établie selon un schéma détaillé, puis remplie scrupuleusement par le médecin responsable. L'évolution corporelle de l'enfant, ses particularités au point de vue médical, tout devrait être enregistré soigneusement sur sa fiche et celle-ci devrait le suivre tout au long de sa scolarité. Si le service fonctionne ici ou là à la perfection, dans de trop nombreux cas on sent que le travail est hâtif et, surtout, qu'il n'est pas pris au sérieux.

Il faudra insister particulièrement sur les défectuosités de la vue et de l'ouïe, sur le rachitisme, les signes de tuberculose, l'adénoïdisme, les cas trop nombreux de faiblesse générale souvent causés par la sous-alimentation.

La question des soins dentaires aux enfants des écoles est très diversement envisagée suivant les régions. Rappelons à ce propos que le canton de Soleure a voté récemment une loi, avec des crédits importants, prévoyant la gratuité des soins dentaires à tous les écoliers. Ailleurs existent des cliniques dentaires scolaires à caractère semi-gratuit. Les traitements y sont effectués, par des dentistes diplômés rattachés à l'école, à des conditions favorables et les enfants pauvres sont dispensés du paiement. Ailleurs encore, on se borne à des visites obligatoires avec établissement d'une fiche dentaire individuelle. Mais en général, on est frappé

par le peu de soins que l'on accorde, en particulier dans les campagnes, à la bonne conservation des dents des enfants. La Suisse est, reconnaissons-le, très en retard dans ce domaine.

Chacun sait que les enfants difficiles, les arriérés, les anormaux, sont un véritable poids mort pour l'école publique. Faute d'une sélection médicale rationnelle, faute surtout d'établissements spécialisés aptes à recevoir les enfants qu'il est convenu d'appeler difficiles, ceux-ci sont tolérés par les maîtres et suivent tant bien que mal l'enseignement avec leurs camarades à l'intelligence normale, malgré tout le danger d'un tel contact. J'ai connu le cas — signalé au moment de sa liquidation seulement — d'un enfant évidemment anormal, supporté pendant six ans par un maître de village; l'école régulière l'avait gardé parce qu'il était de caractère doux et que les parents auraient eu du chagrin de le voir éliminer!

Le développement des services médico-pédagogiques, des centres d'observation et des établissements similaires est à l'ordre du jour ; de telles institutions existent, toutes certainement fort intéressantes, mais coûteuses. Nous sommes encore loin d'avoir en Suisse les maisons d'accueil en nombre suffisant pour tous ces petits malheureux.

En faveur des enfants délinquants et asociaux, il a été créé dans plusieurs cantons des services de protection de l'enfance et des mineurs, des tribunaux d'enfants ou des postes de tuteurs officiels. Il ne faut se faire aucune illusion concernant le développement des bons sentiments et le refrènement des mauvais penchants chez les enfants de la génération d'après-guerre. Il est plutôt à craindre que les cas de délinquance infantile soient plus nombreux dans la période troublée où nous entrons certainement.

Aussi faut-il souhaiter qu'on voie s'ériger partout et sans plus tarder de ces services de « juges de l'enfance » (quelle que soit l'appellation qu'on leur donne), qui participent beaucoup plus de la pédagogie que de la justice et qui, en Belgique par exemple, ont accompli de véritables sauvetages d'existences enfantines menacées.

A côté des institutions médicales ou sociales qui doivent, dans le cadre de l'école, venir en aide aux petits malades, aux infirmes, aux débiles mentaux, aux dévoyés, je voudrais insister sur une autre activité, très connue dans de grands pays, mais chez nous fort peu développée encore et qui mérite qu'on s'y arrête. Il s'agit du service social scolaire proprement dit.

Je songe avant tout aux petits miséreux qui sont nombreux partout, en ville comme à la campagne. Je songe aux enfants dont les parents travaillent tous les deux en fabrique et qui sont pendant trop d'heures de la journée abandonnés à eux-mêmes; aux enfants sous-alimentés, aux enfants de familles trop nombreuses qui n'ont souvent ni souliers, ni vêtements convenables; aux enfants d'alcooliques dont l'existence en famille est un enfer; aux enfants dont les mères inintelligentes, veules, fatiguées, sont nettement au-dessous de leur tâche. Je pense aux enfants qui sont battus par des pères brutaux ou sadiques; aux enfants qui, levés à 4 heures du matin ou couchés tard le soir pour accomplir un travail mal rémunéré d'aide ou de porteur, se présentent à l'école abrutis de fatigue. Je pense enfin aux enfants illégitimes ou à ceux qui vivent dans des ménages irréguliers. Je suis convaincu que dans tous ces cas, où l'on constate une carence manifeste de l'éducation familiale — carence que l'on doit déplorer, mais contre laquelle il est difficile de lutter efficacement l'école ne prend pas suffisamment sous sa sauvegarde les enfants qui lui sont confiés.

Dès 1920, l'Allemagne avait créé ses « Jugendämter », qui avaient pour mission essentielle de protéger tout enfant menacé par des circonstances adverses. Des organisations centralisées s'étaient substituées aux communes qui n'auraient pas eu les moyens nécessaires pour un travail efficace. Les services publics avaient brisé les barrières qui paralysaient une collaboration fructueuse. Et ici je cite le livre du Dr Sand : « On rompt avec les préjugés qui considéraient comme des tares la misère, l'illégitimité, les anomalies mentales. L'assistance, l'éducation, la défense sociale deviennent plus souples, plus humaines et plus efficaces. On cherche avant tout à déceler et à combattre les causes de déchéances qui, agissant obscurément, mais sans relâche, ne dénoncent leurs victimes qu'au moment où elles les ont terrassées ». Il est à souhaiter que ces magnifiques principes de 1920, l'Allemagne de demain et aussi d'autres pays les reprennent à leur compte!

Aux Etats-Unis, on relève la même préoccupation de combattre, dès l'âge scolaire, le mal à sa racine. Des tribunaux spécialisés (domestic relations courts) s'occupent des relations des parents entre eux ou avec leurs enfants, s'efforcent d'aplanir les conflits domestiques et rappellent aux parents négligents leurs devoirs vis-à-vis de leurs enfants. En outre, le service des « institutrices visiteuses », qui sont en réalité des assistantes sociales, s'occupe précisément de tous les cas de caractère social que je voudrais voir prendre en mains par l'école.

Il faudra donc prévoir, chez nous aussi, le fonctionnement généralisé de ces inspectrices ou assistantes scolaires dont la tâche sera aussi vaste que délicate et qui devront être guidées par un grand amour pour les enfants. Il va de soi que cette activité devra être soutenue et complétée par une collaboration très étroite et quotidienne de l'école, en particulier des instituteurs.

Pour terminer cette nomenclature, il faut encore dire quelques mots de tout ce qui fait défaut à la jeunesse de l'âge post-scolaire. L'orientation professionnelle est encore dans les limbes, alors que dans d'autres pays elle est devenue une véritable institution à caractère obligatoire. Les bourses accordées en vue des études supérieures ou de l'apprentissage sont données dans trop peu de cas et d'une façon trop parcimonieuse. Les foyers pour apprentis, homes de demi-liberté, organisations de loisirs pour apprentis, protection des jeunes hommes et des orphelins, sont tout autant d'œuvres qui, faute de moyens financiers et d'appui des pouvoirs publics, végètent plus qu'elles ne vivent.

L'énumération qui vient d'être faite de ce que l'école doit encore entreprendre comme tâches sociales est pleine de lacunes. Elle montre néanmoins que nous avons déjà devant nous un champ d'activité si étendu qu'il appelle toutes les bonnes volontés. Sans doute, un grand nombre de ces réalisations exigeront avant tout des mesures législatives qui dépendront, soit des autorités fédérales, soit des pouvoirs cantonaux. D'autres œuvres ne pourront voir le jour que grâce à la collaboration des groupements privés déjà créés ou à créer, ou même devront leur être confiés directement.

Ce qui importe avant tout, c'est que, dans tous les milieux on tende vers la synthèse, la collaboration, l'unité d'action. L'effort de coordination des œuvres privées doit se reporter aussi sur le plan des œuvres publiques. C'est à ce prix que, partiellement tout au moins, le plan ébauché plus haut pourra devenir une bienfaisante réalité. \* \*

Il reste maintenant à examiner par quels moyens le programme social de l'école peut être appliqué.

Avant tout, ne nous laissons pas effrayer par ces mots: « programme social ». Il s'agit simplement de tenir compte d'une évolution qui s'est faite tout naturellement dans les esprits concernant la notion de charité. Là où précédemment on pensait que la charité privée était à même de pourvoir à tout, de panser toutes les blessures, on conçoit fort bien aujourd'hui que les efforts faits pour combattre le paupérisme doivent être organisés et dirigés sinon par l'Etat, du moins avec son aide et selon des méthodes scientifiques. C'est ce qui explique que l'on songe en particulier à donner à l'école des attributions nouvelles, dans un domaine que l'on considérait dans le passé comme étranger à sa mission.

Si donc on admet le principe d'une intervention de l'école dans des questions qui touchent au bien-être, à la vie familiale et sociale ou à l'avenir de l'écolier, les moyens de rendre efficace cette intervention seront relativement faciles à trouver.

En Suisse, le problème de l'aide sociale aux enfants des écoles est sensiblement le même partout, à cause de l'exiguïté de notre territoire, puis parce que, les trois grandes villes de Zurich, Bâle et Genève mises à part, il n'est pas très différent entre les centres urbains et les campagnes. Il faudrait se garder surtout de croire que les campagnes de notre pays ne sont pas intéressées à une telle action; seules les méthodes devront être différentes, selon qu'on agit dans des milieux citadins ou ruraux.

Il faudra aussi abandonner et même rejeter définitivement l'idée que l'assistance, qu'elle soit publique ou privée, puisse être à même d'accomplir l'œuvre d'hygiène sociale telle qu'elle a été décrite plus haut. Le rôle de l'assistance est bien circonscrit : elle ne peut intervenir que dans des cas individuels d'indigence caractérisée. Les tâches générales à caractère préventif appartiennent indiscutablement à l'école.

Le premier geste à faire dans la phase des réalisations serait de provoquer une réunion de tous les milieux intéressés au problème. Je songe en particulier au Conseiller fédéral, chef du Département de l'Intérieur, aux Départements cantonaux chargés de l'Instruction publique et des œuvres sociales; aux représentants des œuvres privées qui s'occupent de la jeunesse scolaire. L'initiative de la réunion pourrait être laissée à la Conférence des chefs de Départements de l'Instruction publique et l'on se bornerait à y examiner les problèmes de caractère général, à y jeter les bases d'une action commune.

Comme suite à cette initiative, on pourrait envisager la création d'un comité composé de quelques personnes, qu'on chargerait des études et enquêtes préparatoires. Ce bureau d'études devrait d'abord grouper la documentation sur ce qui s'est fait ou se fait encore à l'étranger, puis sur les réalisations dans notre pays. Il aurait à confronter les expériences faites, les résultats déjà obtenus. Son but serait de proposer en conclusion de son travail, la généralisation et l'unification de certaines mesures.

Le travail ultérieur consisterait tout d'abord en une démarche auprès des Autorités fédérales, par le canal du département fédéral de l'Intérieur, afin d'obtenir une participation fédérale en faveur de certaines œuvres envisagées. A titre d'exemple, la question du subventionnement par la Confédération des institutions pour enfants difficiles et arriérés doit être posée, car les besoins dépassent nettement les moyens financiers des cantons. Il en est de même de l'orientation professionnelle (déjà subventionnée au reste par la Confédération), des bourses pour apprentis et pour étudiants et de la protection des apprentis qui doivent être soutenus par la Confédération, sous une forme plus tangible et plus substantielle que ce n'est le cas aujourd'hui.

Simultanément, il y aurait lieu de s'approcher des gouvernements cantonaux, en faisant à ces derniers des propositions en vue des institutions à créer, sur la base de ce qui aurait déjà fait ses preuves dans d'autres régions. Toute la documentation utile à l'élaboration des projets de loi serait mise à disposition des cantons.

Le bureau d'études vouera une attention particulière à la formation d'assistances et auxiliaires sociales pour l'école. Les institutions qui, actuellement déjà, préparent les assistantes sociales, pourraient aisément se charger de l'instruction de ce nouveau personnel. Celui-ci toutefois devrait être formé spécialement en vue de sa tâche essentiellement scolaire et éducative; il relèverait, une fois en fonctions, directement des écoles et tra-

vaillerait sous le contrôle des Départements cantonaux de l'Instruction publique, des directeurs et inspecteurs d'écoles.

Enfin, il y aurait lieu de fixer des attributions à la fois plus nombreuses et plus précises aux rouages cantonaux responsables de l'organisation scolaire. Il faudrait leur assigner une tâche sociale dont ils ne sont point encore investis. Aussi bien les départements eux-mêmes que les inspecteurs, les directeurs d'écoles et le corps enseignant dans son ensemble devraient être appelés à

y participer.

Ce sont surtout les instituteurs qui devraient recevoir des instructions précises sur ce que l'on attend d'eux. Leur formation devrait embrasser non seulement la pédagogie, mais aussi l'hygiène et les problèmes sociaux, comme cela se fait dans plusieurs pays déjà. Ils devront, dans l'exercice de leur magnifique vocation, attacher autant d'importance à l'état physique de leurs élèves qu'à leur développement intellectuel. Ils devront s'occuper avec sollicitude de la tenue, de l'aspect, de l'état de santé de leurs petits. Ils devront faire régner une atmosphère de complète égalité parmi les élèves, ou même marquer une préférence envers les plus déshérités et les moins doués. Ils devront s'occuper discrètement et affectueusement de la vie privée des enfants, et au besoin intervenir auprès des parents. Leur enseignement sera tout entier basé sur la solidarité et sur la tolérance.

Les organes de l'instruction publique voueront enfin un soin particulier au développement et au renforcement de toutes les œuvres officielles, privées ou semi-privées. Les colonies de vacances, les garderies et les crèches, les services de prophylaxie, d'hygiène, de distribution d'aliments et de vêtements, de soupe et de lait, ne pourront fonctionner à satisfaction que si les maîtres et maîtresses d'écoles leur apportent, jour après jour, un appui sans réserve.

\* \*

Peut-être me bercé-je de quelques illusions en voulant confier à l'école, outre les tâches si nombreuses dont elle se trouve déjà chargée à notre époque, des fonctions d'un autre ordre. Mais j'en reviens, pour ma défense, à la conception que donnait le début de cet article du véritable rôle de l'école populaire : rien de ce qui touche à l'enfant ne doit laisser l'école indifférente. Et les propositions que je viens d'avoir l'honneur

d'esquisser d'une façon très sommaire ont bien plutôt pour effet d'apporter de l'ordre et de la méthode dans la façon dont l'école et ses amis entreprennent l'étude de problèmes qui se posent à chacun de nous, que de surcharger avec « du neuf » nos tables de travail déjà encombrées de mille projets divers.

Certes, la tâche est vaste; ce qui importe, si nous avons le sincère désir de la mener à chef, c'est d'arriver à tout prix, je le répète, à une sorte de synthèse. Au lieu de la dispersion dans laquelle travaillent maintenant tant de bonnes volontés qui s'ignorent mutuellement, il faut à tout prix les grouper en un faisceau, dont l'action commune aura d'autant plus de force. Combien de directions de l'instruction publique, de services sociaux, de communes, d'éducateurs, d'initiatives privées font des efforts, souvent vains, sans savoir que d'autres tentent les mêmes efforts, tout aussi inutiles et impuissants, en faveur de l'enfance malheureuse. Unité d'action, coordination des œuvres publiques et privées, relations étroites entre les unes et les autres,

telle est la condition primordiale du succès.

En 1931, à une époque où le monde convalescent croyait avoir vaincu les puissances du mal, le Dr Sand, dans son livre « Le service social », déjà cité, écrivait ces lignes prophétiques : « Les progrès ne sont ni constants, ni universels. Des réactions en interrompent le cours. On voit surgir des périls nouveaux. Les instincts les plus bas couvent sous la surface de notre vie policée. Le moyen âge règne toujours sur des continents entiers, et l'Europe elle-même ne s'en est pas complètement affranchie. Il faut compter par centaines de millions les existences encore misérables et sans horizon... » En 1945, nous devons constater, à la honte de l'humanité, que celle-ci est tombée bien plus bas encore et qu'il faut ajouter à ce sombre tableau des millions de femmes et d'enfants innocents morts dans d'indicibles souffrances. Mais, et ce sera à la fois notre consolation et notre mot d'ordre, reprenant le mot du Dr Sand, nous disons que notre temps rejette la résignation. Patiemment, ardemment, nous rebâtirons ce qui a été détruit. Et, par-dessus tout, nous donnerons le meilleur de nous-mêmes pour assurer un sort plus humain, dans un monde plus fraternel, à la génération de demain. Nous lui sommes si redevables!

C. BRANDT.